RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00264
Numéro SIREN : 791 175 573
Nom ou dénomination : ABCYSS FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/011064

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

A2019/011064

1479168

Dénomination : **ABCYSS FORMATION**

Adresse : **4 Rue de l'Industrie 38420 DOMENE**

N° de gestion : **2013B00264**

N° d'identification : **791175573**

N° de dépôt : **A2019/011064**

Date du dépôt : **11/10/2019**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 24/09/2019 AGO



1479168

ABCYSS FORMATION
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 4 rue de l'Industrie
38420 DOMENE
791.175.573 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DEUX DIX NEUF
LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE A L'ISSUE DE LA CESSION D'ACTIONS INTERVENUE CE JOUR

Les associés de la Société ABCYSS FORMATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans les bureaux de Me Laurence FOISSOT DRANCOURT, Notaire associé à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau, sur convocation faite par le Président.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Luc TASSET, associé Président,
Propriétaire de50 actions

La société VLB, associée,
Représentée par Monsieur Jean-François BIDAUT
Propriétaire de49 actions

La société BARYCENTRE, associée,
Représentée par Monsieur Luc TASSET
Propriétaire de 1 action

TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social :100 actions

Monsieur Luc TASSET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇨ Nomination d'un Directeur Général
- ⇨ Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

L.F.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour toute la durée du mandat de Président, Monsieur Luc TASSET, à compter de ce jour :

Monsieur Jean-François Luc **BIDAUT**, directeur , demeurant à BARRAUX (38530) 327 chemin de la Pointe.

Né à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000) le 4 décembre 1966.

Monsieur Jean-François BIDAUT exercera ses fonctions de Directeur général et sera ainsi investi, dans ses rapports avec les tiers, des pouvoirs identiques à ceux alloués au Président, pour agir au nom et pour le compte de la Société.

Monsieur Jean-François BIDAUT ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général et ce, jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés. Il pourra toutefois être remboursée, sur présentation des justificatifs, de tous les frais de déplacement, missions, réceptions, qu'elle exposera pour le compte et dans l'intérêt de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

Monsieur Jean-François BIDAUT, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de Directeur Général et déclaré qu'il n'existe de son chef, aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité de nature à faire obstacle à sa nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur, d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités légales.

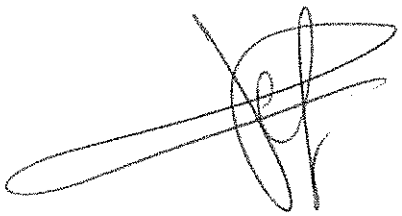
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'UNANIMITE.

- o -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

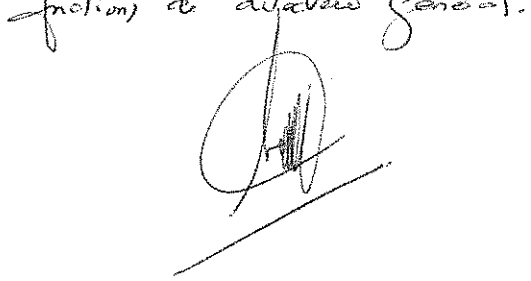
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président de séance et les associés présents.

Luc TASSET



Jean-François BIDAUT

Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

A2019/011064

1479169

Dénomination : **ABCYSS FORMATION**

Adresse : **4 Rue de l'Industrie 38420 DOMENE**

N° de gestion : **2013B00264**

N° d'identification : **791175573**

N° de dépôt : **A2019/011064**

Date du dépôt : **11/10/2019**

Pièce : Lettre de démission du 24/09/2019 LDEM



1479169

Martine SOUBRILLARD
2Bis rue Gabriel Péri
38600 FONTAINE

SAS ABCYSS FORMATION
4 rue de l'industrie
38420 DOMENE

Le 24 septembre 2019

Messieurs,

Pour des raisons de convenance personnelle, j'ai le regret de vous informer que je ne souhaite plus exercer les fonctions de Directeur Général de votre société et ce, à compter de ce jour.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir procéder, dans les plus brefs délais, aux formalités de publication légale constatant ladite démission..

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Martine SOUBRILLARD

